

Questions concernant l'ordre du Chef de la BLA sur la coopération BLA / FSSTM du 01.01.2021 Information à la conférence des présidents et chefs techniques (CPCT)

Voici la réponse de la FSSTM à l'ordonnance mentionnée dans le titre. Ces commentaires ont été rédigés sur la base de la réponse de la LBA.

Paragraphe	Version FSSTM
Générale	Il manque actuellement une liste d'abréviations, dans laquelle les abréviations sont expliquées ainsi que les définitions nécessaires. Cette liste sera ajoutée lors de la prochaine révision et les abréviations seront expliquées. Une version de cet ordre en français sera disponible dans le courant de l'année 2021.
2	L'ordre et les instructions du présent document s'appliquent également à d'autres personnes qui ne sont pas des membres actifs ou passifs de la FSSTM. Il s'agit notamment : des membres du corps des pompiers, des membres des organisations feux bleus, des jeunes chauffeurs, des invités. Un ajustement correspondant sera effectué lors de la prochaine révision.
3.4	L'identité du SPOC de la section est décidée indépendamment au sein de la section. Il peut s'agir du président de la section, du chef technique de la section ou d'une autre personne au sein de la section. Le SPOC de la section doit être signalé à la FSSTM. La FSSTM annonce ensuite les coordonnées du SPOC à la BLA.
4.1	Définition SPOC FSSTM : il s'agit ici du SPOC de la section.
4.1	3ème point : Les membres de la FSSTM qui ne font pas partie du pool de transport doivent être signalés au SPOC BLA par le responsable de l'événement.
4.2	Avant la fin du mois d'octobre, la section, en consultation avec la région (chef technique de la région), doit coordonner les données avec la BLA ou le SPOC BLA approprié afin que l'accès le week-end puisse être approuvé.
4.6	Ce formulaire 13.009 doit être rempli au début de la mission/de l'événement et conservé par la personne responsable (SPOC) de la section pendant deux ans.
4.7	4ème point : Les entrées en dehors des heures d'ouvertures normales sont sécurisées selon le Chef BLA avec la personne responsable de l'événement ou le SPOC de section selon les instructions de la BLA (boîte à clé : activation du code par SMS, collaborateur BLA sur place).